



*Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage*  
**RAPPORT D'ACTIVITES Juillet 2016**

Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	2
2 Opérations.....	2
3 Légal.....	4
4 Media.....	5
5 Management.....	7
6 Relations extérieures.....	7
7 Conclusion.....	8

## Points principaux

- Arrestation de 2 trafiquants avec 8 pointes d'ivoire soit 13kg à Makoua.
- Trois affaires juridiques suivis à Pointe Noire, Dolisie et Owando
- Échange EAGLE : Venu du Chef Département Légal du Gabon (Conservation-Justice).
- Période « test » pour les nouveaux volontaires PALF.

## 1 Investigations

### Indicateur

Nombre d'investigations menées	<b>15</b>
Investigations ayant abouti à une opération	<b>1</b>
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	<b>19</b>

Le département a effectué des investigations dans 7 départements : Pointe Noire, Kouilou, Pool, Plateaux, Cuvette, Sangha et Niari. Une d'entre elle a débouché sur une opération d'arrestation de deux trafiquants d'ivoire. Une quinzaine d'investigations ont été menés et qui a permis l'identification de 19 trafiquants de différents niveaux.

## 2 Opérations

### Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	<b>1</b>
Nombre de trafiquants arrêtés	<b>2</b>
Nombre de trafiquants en fuite	<b>0</b>

Une opération a été effectuée ce mois de juillet à Makoua. Cette opération s'est soldée par l'arrestation de 2 trafiquants d'ivoire d'éléphants, ils ont été pris avec 13kg à raison de 8 pointes d'ivoires.

Les deux prévenus vont répondre de leur inculpation devant le tribunal correctionnel de Grande Instance d'Owando. (Voir images page suivante).



Images de l'arrestation des deux trafiquants d'ivoires.

#### Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)		<b>3</b> - <b>1</b> à Pointe-Noire pour peaux de panthère - <b>1</b> à Dolisie pour ivoire - <b>1</b> à Owando pour ivoire	
Affaire : décision rendue au 1 <sup>er</sup> degré	Affaire : en appel	<b>1</b> Owando	<b>2</b> Pointe-Noire et Dolisie
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)		<b>2</b> à la maison d'arrêt Owando	
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois - ci		<b>7</b> - <b>4</b> à Pointe Noire - <b>3</b> à Dolisie	

#### Opération du mois de juillet :

Arrestation des sieurs **NDINGA Salem et IBATA Frédéric**, portant sur la détention illégale, le transit et la commercialisation de 13 kg d'ivoire, soit 8 pointes de jeunes éléphants. Un juriste avait été dépêché pour faire un bon suivi juridique du cas, et aussi pour être la sentinelle de l'application juste et stricte de la loi. Le 14 juillet ils ont été jugés sur le siège à **3 ans ferme de prison, 500.000 fcfa amendes chacun et 3.000.000 fcfa de dommages et intérêts solidairement**. Cette décision est exemplaire et dissuasive dans la lutte contre la criminalité faunique.

#### Les autres cas en justice :

- S'est poursuivi le suivi juridique du cas MASSOUEME et autres de Pointe Noire, arrêtés pour détention illégale et commercialisation des peaux de panthères et queue d'éléphant. A l'audience du 12 juillet, ils ont été condamnés à 2.000.000 fcfa d'amende pour MASSOUEME Élisabeth, MVOUAMA NGUEDI Christian, MISSAMOU DIAMESSO Etienne et 500.000 d'amendes pour MBIKA Albert. Cette décision est surprenante, car pour rappel, MASSOUEME Élisabeth a déjà fait l'objet d'une arrestation en 2013 pour les mêmes chefs d'accusations, et au lieu de saisir de cette nouvelle occasion d'arrestation pour appliquer le maximum des peines et dissuader, le tribunal laxiste, les condamne à des peines d'amendes seulement. De plus le tribunal a rejeté la plainte de la Direction Départementale de Pointe-Noire prétextant qu'elle ne pouvait se porter partie civile car elle ne représente pas le Ministère EFDDE. Il semblerait que le tribunal ne comprenne toujours pas la problématique de la criminalité faunique et refuse d'appliquer l'article 353 du Code de Procédure Pénal, reconnaissant au Ministère de EFDDE de se constituer partie civile pour ce qui est des affaires liées à la violation de la loi faunique. Or ce même tribunal a déjà condamné en mars 2016 un trafiquant de crânes de chimpanzés à 2 ans ferme. Au vue de cette aberration jamais vu dans l'existence de PALF, un trafic d'affluence entre la partie

adverse et le juge est fort probable. Les accusés ont été aussitôt libérés. Pour ce faire, l'avocat, et le procureur général a fait appel de cette décision et attendent la prochaine audience de la cour d'appel.

- Un autre cas qui a fait l'objet d'un suivi juridique, c'est celui de Dolisie (BABOUTILA et autres), comparaisant libres, alors qu'ils ont été arrêtés pour détention illégale et commercialisation des 38 kg d'ivoires, soit 6 pointes d'éléphants. Le 15 juillet, le tribunal les condamne à 24 mois avec sursis, 500.000 fcfa d'amendes chacun et 100.000 fcfa de dommages et intérêts chacun. Une décision qui montre de plus le mal dont souffrent les tribunaux en termes d'applications de la loi sur la Faune sauvage. La aussi, soucieux de voir la justice se rendre équitablement, l'avocat a fait appel de cette décision.
- Enfin concernant le cas TSIBA Jean Michel, libéré de la maison d'arrêt de Brazzaville pour maladie, le juge d'application des peines persiste dans son incapacité de produire une explication à ce comportement punissable.

Deux juristes sont actuellement en test. Le 26 juillet un juriste d'ALEFI est au Congo pour des échanges et un renforcement du département juridique.

## 4 Media

### Indicateur :

Nombre de pièces médiatiques totales : <b>23</b>			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse écrite papier
<b>06</b>	<b>15</b>	<b>01</b>	<b>01</b>

Durant le mois de juillet, 23 pièces médiatiques ont été publiées par le département Média. Les pièces médiatiques concernent les radios suivantes : **Radio Congo, MN-Radio, Radio-Rurale et DRn°1** et cela au journal du 06 au 11 juillet.

Les pièces médiatiques concernent les chaînes de télévision suivantes : **DRTV, ESTV, TOP TV et MNTV** et cela au journal du 06 au 11 juillet.


Une pièce a été publiée dans la presse écrite du journal « **Le Souverain** » et une sur le site internet **242infosnet.cg**.

Une annonce pour juriste, enquêteur et comptable a aussi été publiée dans différents médias afin d'optimiser le recrutement au sein de l'équipe PALF.

Un chargé média est sous test depuis le 14 juillet 2016.

242infosnet.cg/deux-trafiquants-divoire-arretes-a-makoua/

deux trafiquants d'ivoire à makoua



Aucun commentaire

**Lutte contre le braconnage : Deux trafiquants d'ivoire arrêtés à Makoua**

L'un des trafiquants, la trentaine révolue, est de nationalité congolaise. Leur arrestation a eu lieu le mercredi 6 juillet à Makoua dans le département de la Cuvette. Les gendarmes ont saisi sur eux 13kg d'ivoire de jeunes éléphants.

Les deux délinquants fauniques, placés sous cellule, devraient répondre de leurs actes devant les instances judiciaires. S'ils sont reconnus coupables, et au terme de l'article 113 de la loi 37-2008

**Société** 12 JUILLET 2016

Louise Kouka : « Je veux former les jeunes filles désœuvrées gratuitement »

242 Culture

**Culture** 12 JUILLET 2016

Chérubin Kéré : « Les couleurs me permettent de donner à notre environnement sa diversité »

Jeunesse

Presse internet : Arrestation des deux trafiquants d'ivoire à Makoua

**SOCIÉTÉ** *Le Souverain*

**Continent**

**Justice pour les éléphants d'Afrique Centrale**

*Communiqué de presse*

Les deux (2) trafiquants d'ivoire de nationalité congolaise interpellés le mercredi 6 juillet 2016 à Makoua dans le département de la Cuvette avec 13 kg d'ivoire des jeunes éléphants par la Gendarmerie Nationale avec le concours des agents du Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement et du Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF) ont écopé des peines de 3 ans ferme de prison, d'une amende de 500.000 FCFA et de 1,5 millions de FCFA de dommages et intérêts chacun. Ce verdict est tombé ce 14 juillet 2016 à Owando, Chef-lieu du département de la Cuvette, à l'issue d'un procès équitable. Agés de plus de 30 ans, ces trafiquants d'ivoire ont été condamnés conformément aux dispositions de l'article 113 de la loi 37-2008 portant protection de cette espèce. L'éléphant fait partie des espèces classées intégralement protégées en République du Congo. Cette protection intégrale est consacrée par l'arrêté 6075 du 9 avril 2011, qui détermine les espèces animales intégralement et partiellement protégées. L'article 27 de la loi 37-2008, dispose : «l'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées, sont strictement interdits».

Cette décision de justice du Tribunal de Grande Instance d'Owando est un exemple à suivre par tous les Tribunaux de Grande Instance du Congo et Parquets de la République en particulier.

Les actes de pillage de la faune en particulier et de la biodiversité en général par plusieurs citoyens véreux et corrompus sont fréquent en République du Congo. Il revient donc à la justice de réprimer strictement ces actes, afin de mieux dissuader et sensibiliser l'opinion. Plusieurs études convergent pour sonner le glas de la diminution permanente des éléphants entre autres en République du Congo.

En effet selon le fonds international pour la protection des animaux, un éléphant est tué pour son ivoire toutes les 15 minutes dans le monde, soit entre 25000 et 35000 spécimens assassinés par an, souvent pour la revente à destination de l'Asie.

**E. Nk.**

**J.o 2016**

**Le Congo aligne 8 athlètes**

Ces 8 athlètes ont été retenus dans les disciplines suivantes : Judo, Tennis de table, natation, athlétisme et lancé de poids. L'espoir du Congo repose sur Franck Elemba le recordman en lancé de poids. Les athlètes se préparent pour certains au Maroc. Les jeux olympiques sont prévus le 5 août à Rio De Janeiro au Brésil.

**re**

grandes lignes de l'éducation du peuple.

**18 juin 1971**, signature sur le fleuve Congo entre le Zaïre et la République

Presse écrite : Décision justice pour les deux trafiquants d'ivoires arrêtés à Makoua.

## 5 Management

### Indicateur

Nombre de juriste en test	<b>2</b>
Nombre de media en test	<b>1</b>
Nombre d'enquêteur en test	<b>1</b>
Nombre de comptable en test	<b>0</b>
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc....)	<b>0</b>
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	<b>1 (Chef Département Légal du Gabon venu au PALF)</b>

- Un juriste du Gabon (Conservation-Justice) est venu au PALF depuis le 26 juillet 2016 jusque le 7 août 2016.
- Un nouveau volontaire pour le département juridique a commencé sa période de test le 25 juillet 2016.
- Une nouvelle annonce pour les postes de juriste, enquêteur et comptable a été publiée. Les comptables seront interviewés le mois prochain.

### Résumé des candidatures reçues et traitées pour le mois de juillet.

<b>Postes</b>	<b>INVESTIGATEURS</b>	<b>JURISTES</b>	<b>CHARGE MEDIA</b>	<b>COMPTABLES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>RECUS</b>	2	9	0	-	<b>11</b>
<b>INTERVIEWES</b>	2	6	0	-	<b>8</b>
<b>TESTES</b>	0	1	0	-	<b>1</b>

## 6 Relations extérieures

### Indicateur

Nombre de rencontres		<b>4</b>	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
<b>1</b>	<b>1</b>		<b>1</b>

- Collaboration et rencontre avec les autorités de la Cuvette afin d'élaborer une opération ivoire.
- Rencontre avec le Conseiller Juridique et Administratif de la Ministre EFDDE, au sujet des deux derniers cas de criminalités fauniques, afin de réfléchir à une stratégie

d'application ferme de la loi faunique. Rendez-vous avec le DG, DFAP du MEFDDE pour fixer le CTS.

- Les relations sont entretenues avec l'ambassade de l'Union-Européenne, des USA et l'Ambassade de la France.
- En termes de soutien logistique, administratif et suivis la coordinatrice a échangé plusieurs fois avec les représentants de « The Aspinall Foundation » et de WCS.
- Une demande d'audience a été déposée pour rencontrer le Ministre de la Justice.

## **7 Conclusion**

Le mois de juillet a été synonyme de poursuite des opérations d'arrestations mais aussi toujours de recrutements, de tests, préparations, entraînement à la méthodologie EAGLE. Le projet va continuer à se renforcer durant les semaines à venir afin de retrouver un fonctionnement effectif.